

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

**ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU DIPLÔME D'ÉTAT DE LA JEUNESSE,
DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT**

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, la ministre des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6,

Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1,

Vu le code du sport, notamment les articles D 212-35 et suivants,

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre-mer, à Mayotte et à Saint Pierre et Miquelon,

Vu le décret n° 2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État en Guyane,

Vu le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre,

Vu l'arrêté du 23/11/2021 portant création de la mention Triathlon et disciplines enchaînées du DEJEPS, spécialité Perfectionnement sportif ;

Vu le procès-verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 08/01/2024,

ARRÊTE

Article 1^{er}. - Le diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité Perfectionnement sportif, mention Triathlon et disciplines enchaînées est attribué aux personnes dont les noms suivent :

N° du diplôme	Genre, nom et prénom	Date et lieu de naissance
DEARA240001	Monsieur ASTOUL	Vivien 21/09/1998 Montauban
DEARA240002	Monsieur BARALE	Nans 31/01/1997 Hyères
DEARA240003	Monsieur BLAIN	Thibaut 18/03/1994 Courcouronnes
DEARA240004	Madame BOYE	Romane 05/06/1999 Épinal
DEARA240005	Monsieur BULTEAU	Endy 08/10/2002 Schiltigheim
DEARA240006	Monsieur DAMBRON	Quentin 21/12/2000 Lens
DEARA240007	Madame DOLÉ	Jade 14/11/2000 Dieppe
DEARA240008	Monsieur DUPUY	Robin 24/08/2000 Clermont-Ferrand
DEARA240009	Monsieur GOULIER	Jeremy 22/08/1984 Sainte-Menehould
DEARA240010	Monsieur JANY	Simon 03/12/2003 Saint-Martin-d'Hères
DEARA240011	Monsieur LAMBERT	Grégory 19/12/1982 Toulouse
DEARA240012	Madame LEFRANC	Emma 28/04/1999 Ambarès-et-Lagrave
DEARA240013	Monsieur LOUCHE	Romain 03/05/1999 Le Puy-en-Velay

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

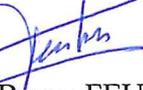
DEARA240014	Monsieur	MARCONNET	Valentin	29/10/1999	Lyon
DEARA240015	Monsieur	MIRANDE	Pierre- Adrien	19/04/1989	Lille
DEARA240016	Madame	POIVRE	Charlotte	18/07/1995	Mont-de-Marsan
DEARA240017	Madame	VAN NIEUWENHOVE	Julie	30/09/1996	Charleroi
DEARA240018	Monsieur	WAROT	Gaspard	09/04/2001	Blendecques

Article 2.- Le recteur de région académique d'Auvergne-Rhône-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LYON, le 10/01/2024

Pour le Recteur de région académique,
le délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports




Bruno FEUTRIER